



Question n° 165 de FOURNY Dimitri

à DAERDEN Michel -- Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement

N° : 165 (2007-2008) 165

Réception : 23 janvier 2008

Echéance : 13 février 2008

Matière : Environnement - Pollution - Bruit -

**Objet :** Hiérarchisation de sites wallons sensibles au point de vue de leur exposition au bruit routier en province de Brabant wallon.

## Question écrite

Depuis 1995, le Ministère wallon de l'équipement s'est doté d'un outil de hiérarchisation des sites wallons sensibles au point de vue de leur exposition au bruit routier (émission sonore). Le classement des sites s'effectue sur base d'un indicateur : l'« UCE », Unité comparative d'exposition.

Monsieur le Ministre peut-il me transmettre la liste des sites sensibles pour la province de Brabant wallon ?

## Réponse

En réponse à sa question, je transmets à l'honorable Membre, un extrait de la liste hiérarchisée des sites wallons en fonction de leur exposition au bruit.

Il convient préalablement de préciser que c'est un service spécialisé du MET qui a élaboré une liste hiérarchisée des sites wallons exposés au bruit du réseau routier et autoroutier.

Le classement des sites s'effectue sur base d'un indicateur : l'Unité comparative d'exposition, UCE en abrégé.

Cet indicateur correspond à la combinaison, en une seule valeur, du niveau d'exposition de chacune des maisons exposées sur un site ; sa mise au point nécessite donc non seulement de déterminer les « couloirs » d'iso niveaux de bruit à l'intérieur desquels se trouvent les maisons (55-60dB(A), 60-65dB(A), ...), mais aussi de les dénombrer de façon exhaustive.

Mathématiquement, l'indice est calculé de manière logarithmique, en prenant en compte :

- le nombre de maisons concernées ;
- la somme pondérée des niveaux sonores perçus dans chaque habitation (les niveaux sonores plus élevés ont plus de « poids » dans le calcul) ;
- un facteur correctif de niveau si certains bâtiments sont des écoles ou des hôpitaux.

L'indice UCE n'a pas d'unité et il permet la hiérarchisation objective et réaliste des sites.

L'honorable Membre trouvera ci-joint le tableau reprenant les 7 premiers sites de la province de Brabant wallon.



Pour la province du Brabant wallon, les 7 premiers sites sont les suivants :

	Commune	Situation	(Auto)route	UCE
1	BRAINE-LE-CHÂTEAU (Wauthier-Braine)	à l'est du viaduc (rue Vandervelde, rue Parmentier)	A007	89,5
2	WAVRE	lotissement de Lauzelle	A004	89,3
3	WAVRE (Limal)	rue du Bois l'Abbé, rue Achille Bauduin	N238	88,2
4	Waterloo	avenue des Combattants, avenue des Alliés	R000	86,7
5	RIXENSART (Rosières)	à l'ouest de l'A4 (rue du Bois du Bosquet, rue de l'Eglise)	A004	86,2
6	BRAINE-L'ALLEUD	avenue du Prince d'Orange, clos du Taillevent	R000/N027	86,1
7	WATERLOO	avenue des Chasseurs, avenue Belle-Vue	R000	86,0